|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.1** | **Document C22/10-F** |
| **23 novembre 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Recrutement d'un cabinet de conseil en gestion externe indÉpendant pour les manifestations ITU Telecom et recommandations: SUIVI |

|  |
| --- |
| RésuméÀ la consultation virtuelle des Conseillers tenue en juin 2021, les Documents C21/10 et C21/79 ont été examinés. Les participants sont convenus de reporter la décision sur cette question à la session de 2022 du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à prendre une décision concernant le recrutement d'un cabinet de conseil en vue de la phase 2.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[C20/10](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0010/en),* [*C21/10*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0010/en)*,* [*C21/79*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0079/en)*,* [*C21/91*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0091/en) |

1 À la consultation virtuelle des Conseillers tenue en juin 2021 (C21\VCC-1), les Documents [C21/10](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0010/en), "Recrutement d'un cabinet de conseil en gestion externe indépendant pour les manifestations ITU Telecom et recommandations", et [C21/79](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0079/en), "Contribution du Japon: Évaluation stratégique et financière des manifestations ITU Telecom", ont été examinés. Les conclusions de l'examen de ces documents , brièvement présentées dans le Document [C21/91](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0091/en), sont les suivantes:

***7 Rapport sur le recrutement d'un cabinet de conseil en gestion externe indépendant, comprenant des recommandations et diverses stratégies (Documents*** [***C21/10***](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0010/en) ***et***[***C21/79***](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0079/en)***)***

*7.1 Le représentant de Dalberg passe en revue les principaux éléments du rapport soumis à la deuxième consultation virtuelle des Conseillers (Document C20/10), dans lequel Dalberg a présenté une évaluation des manifestations d'ITU Telecom et diverses options pour l'avenir, notamment l'organisation d'une exposition et de sessions de forum sur "le numérique au service du bien social" dans le cadre d'une manifestation mondiale à l'échelle de l'UIT qui serait organisée chaque année et qui intégrerait le forum du SMSI et/ou le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social. Les événements des douze derniers mois ont renforcé l'intérêt pour une telle manifestation, pour laquelle une étude approfondie constituerait la phase 2 de la mission du cabinet de conseil externe.*

*7.2 Le Conseiller du Japon présente le Document C21/79 et dit que celui-ci propose une série de mesures visant à répondre à la nécessité d'assurer la rentabilité des manifestations de grande envergure compte tenu de la pandémie de COVID-19.*

*7.3 Deux Conseillers approuvent l'approche exposée dans le Document C21/79, dans la mesure où il faut d'urgence réformer les manifestations ITU Telecom, éviter de nouveaux déficits et évaluer la situation à la lumière de la nouvelle "normalité" au lendemain du COVID.*

*7.4 Deux autres Conseillers estiment que le Conseil devrait examiner toutes les options présentées dans le rapport de Dalberg et que les États Membres devraient avoir la possibilité de soumettre d'autres options.*

*7.5 Plusieurs Conseillers font observer que le Document C21/10 ne contient aucune information sur le coût ou le financement de la phase 2 de la mission du cabinet de conseil, ni sur la méthode ou le calendrier de sa mise en œuvre. Étant donné que les expositions ITU Telecom semblent avoir été remplacées par d'autres manifestations et que les capacités de participation des parties prenantes sont limitées, ils suggèrent que le Conseil reporte sa décision à sa session de 2022 et que, pour la phase 2 de la mission du cabinet de conseil, il soit tenu compte de la normalisation des voyages internationaux.*

*7.6 Un Conseiller fait observer que le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social et les forums du SMSI sont des manifestations couronnées de succès auxquelles participent de nombreuses grandes organisations internationales, du secteur privé et de la société civile, et dit qu'il faut également recueillir les avis de ces organisations. Il n'est pas dans l'intérêt de l'Union de leur porter atteinte en introduisant un nouveau modèle de manifestation.*

*7.7 Le Secrétaire général fait observer que les participants au Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social sont différents des participants aux expositions ITU Telecom et que les forums du SMSI sont des manifestations des Nations Unies.*

*7.8 La Conseillère de l'Espagne fait savoir que son administration est disposée à faire part des informations financières relatives à l'organisation de l'édition de 2021 du Mobile World Congress, qui se tiendra à Barcelone du 28 juin au 1er juillet.*

*7.9 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières déclare qu'aux termes du point 4 du décide de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, les honoraires du cabinet de conseil en gestion externe indépendant pour la phase 1 ont été couverts par le Fonds de roulement des expositions (EWCF). Si le Conseil décide d'aller de l'avant avec la phase 2, il devra autoriser le Secrétaire général à prélever les fonds nécessaires sur le Fonds EWCF; ni le budget de l'UIT ni celui du secrétariat d'ITU Telecom ne prévoient de crédits pour la phase 2. Il est en outre stipulé dans la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) que le Fonds EWCF doit être doté d'une réserve minimale de 5 millions CHF. Bien qu'ITU Telecom 2020 n'ait pas eu lieu, les coûts du secrétariat d'ITU Telecom ont été couverts par le Fonds EWCF, qui présente un solde de 6,6 millions CHF au 31 décembre 2020. Si ITU Telecom 2021 n'a pas lieu non plus en présentiel, le déficit résultant sera imputé au Fonds EWCF.*

*7.10 Le représentant de Dalberg convient que la situation mondiale actuelle des manifestations liées aux technologies de l'information est de plus en plus concurrentielle et qu'il serait peu judicieux de porter atteinte aux manifestations existantes qui sont couronnées de succès ou d'alourdir la charge financière des organisateurs. L'objectif est, au contraire, compte tenu des parties prenantes et des manifestations, de faire en sorte d'élaborer un portefeuille intégré et coordonné de manifestations. Dalberg n'a pas encore été invité à fournir une méthode ou un calendrier pour la phase 2, mais il est prêt à le faire. Il est également disposé à adapter sa proposition à la lumière des besoins et des préoccupations des États Membres et à examiner les trois options décrites dans son rapport, voire toute autre option formulée par les États Membres.*

*7.11 Les Conseillers* ***remercient*** *Dalberg pour sa présentation et ses travaux,* ***prennent note*** *des Documents C21/10 et C21/79 et* ***conviennent*** *de reporter la décision sur cette question à la session de 2022 du Conseil.*

2 En conséquence, le Conseil est invité à prendre une décision concernant le recrutement d'un cabinet de conseil en vue de la phase 2.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_